

Numéro de Dossard : _____ (réserver à l'organisation)

LES FOULÉES MARCBLAISIENNES BULLETIN D'INSCRIPTION

à compléter et à renvoyer à : Mail : saintmarcensemble@gmail.com /
Courrier : Coudray Sandra ,la Haunaie 35490 Chauvigné.

Bulletin d'inscription à renvoyer au plus tard le jeudi 26 Avril 2018.

Nom de la course : Populaires; Minimes; Benjamins; Poussins; Eveils.

Date de la course : 29 Avril 2018

Année de naissance : _____ Sexe: H F

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____

Club : _____

: Les coureurs non-licenciés devront joindre au bulletin d'inscription
une copie certifiée conforme d'un certificat

(Pour les mineurs, signature obligatoire du représentant légal et autorisation parentale)

Numéro de Licence FFA | _____ |

Mail : _____@_____

Fait à _____ Date _____

Signature



FETE COMMUNALE

Foulées Marcblaisiennes

Saint Marc Ensemble

9h30 : Populaires, 5km
10h10 : Minimes 2003 2004, 2.5km
10h25 : Benjamins 2005 2006, 2 km
10h40 : Poussins 2007 2008, 1.km
10h55 : Eveils 2009 et après, 0.6 km

Dimanche 29 Avril 2018

courses Gratuites

et en parallèle un

VIDE GRENIERS

Retrait des bulletins d'inscription dans les commerces de Saint Marc le Blanc
ou par mail : saintmarcensemble@gmail.com
Pour tous Renseignements: 06 63 73 82 84 / 06 87 66 66 18

RÈGLEMENT DES FOULÉES MARCBLAISIENNES (Courses à Pieds)

ARTICLE 1 : L'association **SAINT MARC ENSEMBLE** organise le **samedi 29 Avril 2017** des courses pédestres dans le cadre d'une manifestation nommée **LES FOULÉES MARCBLAISIENNES**.

Cinq Courses sans difficultés, idéale pour découvrir la course à pied, départ et arrivée place de la Mairie

9h30 course Populaire de 5 km

10h10 course Minimes (2003/2004) = 2.5 km

10h25 course Benjamins (2005/2006) = 2km

10h40 course Poussins (2007/2008) = 1km

10h55 course Éveils (2009 et après...) = 0.6km

Le 5km est ouvert à toutes les personnes des deux sexes à partir de la catégorie cadet (2002), licenciées à une fédération sportive ou non. Une animation, sans chronométrage ni classement établi, sera réalisée pour la catégorie « éveil athlétique » Cette dernière sera encadrée par des coureurs adultes.

ARTICLE 2 : Le parcours est à 75% sur route bitumée et 25% sur chemin de terre. Un balisage et un marquage de couleur seront présents. Un poste d'eau et de ravitaillement seront à l'arrivée.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS ET CERTIFICATS MÉDICAUX,
Pour toutes les courses l'**inscription est gratuite**. Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront obligatoirement présenter leur licence 2018. Les coureurs licenciés dans une autre Fédération ainsi que les non licenciés devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou sa photocopie datant de moins d'un an à la date de l'épreuve

L'autorisation parentale est indispensable pour toute inscription d'un participant mineur.

Le Bulletin d'inscription et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou sa photocopie datant de moins d'un an à la date de l'épreuve est adressé à **Coudray Sandra la Haunaie 35490 CHAUVIGNE/**

Saintmarcensemble@gmail.com

Limite d'inscription par courrier ou courriel le 26 avril 2018.

La clôture des inscriptions sur place est fixée à 9h le 29 avril 2018.

ARTICLE 4 : La collecte d'informations personnelles ne sera pas utilisée à des fins commerciales. Les données collectées serviront à l'organisateur pour le bon déroulement de l'épreuve

ARTICLE 5 : le retrait des dossards à l'accueil le jour de la course à partir de 8h salle de classe de l'ancienne école un fléchage sera visible place de la mairie.

ARTICLE 6 : Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course et de sécurité.

ARTICLE 7 : Remise des récompenses à 11h30 : Récompenses aux 3 premiers classement scratch masculin et féminin. Les résultats seront visibles sur le site internet de l'al st Marc le Blanc, <http://www.athlestmarc.fr/>

ARTICLE 8 : Une assistance médicale sera assurée à l'arrivée. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable de l'épreuve et remettre son dossard à l'arrivée. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, incidents ou litiges pouvant survenir au cours de l'épreuve.

ARTICLE 9 : Le concurrent autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître

ARTICLE 10 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

AUTORISATION PARENTALE POUR UN PARTICIPANT MINEUR Les Foulées Marcblaisiennes le dimanche 29 Avril 2018

Je soussigné(e) Nom et prénom :

Autorise Nom et prénom :

Agissant en qualité de Père, Mère ou Représentant légal (rayer la mention inutile)

Né(e) le :

Je donne l'autorisation de soins sur mon enfant si cela s'avérait nécessaire.

DATE :

SIGNATURE :